

Décision n° D2021_081

Le président du conseil départemental,

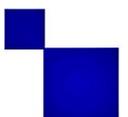
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le rapport du directeur de la Direction des Territoires, de la Coopération et des Mobilités,

décide

- DE RENOUVELER l'adhésion à l'Association Française pour l'information géographique (AFIGEO) ;



Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211125-D2021_081-AR

- DE DÉSIGNER le chef du **Service de la Géomatique et de l'Information Géographique de la DTCM** pour représenter le Département auprès de l'**AFIGEO** ;
- D'ALLOUER à l'**AFIGEO** le montant de la cotisation annuelle au titre de l'année **2021**, soit **1 620 euros**.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211125-D2021_081-AR